

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 9 (1880)
Heft: 12

Rubrik: L'école du soir

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

se produisit cependant dans la discussion un incident très grave. L'honorable Directeur de l'instruction publique fit observer au Grand Conseil que, si la Caisse des instituteurs ne parvient pas à élever les pensions, il faut l'attribuer aussi à l'organisation vicieuse de l'Association. Sur les 500 instituteurs et professeurs fonctionnant dans le canton, il n'y en a, dit-il, que 96 qui fassent partie de l'Association. Il faudrait donc, ajoute M. Schaller, rendre l'Association obligatoire, comme elle l'était avant 1857 et comme elle l'est actuellement dans les cantons voisins. Il trouve, au reste, que l'Association, telle qu'elle est établie maintenant, n'est qu'une simple caisse d'alimentation. Les pensions sont payées aux instituteurs qui fonctionnent encore et sont d'un accès si facile que la plupart des sociétaires sont déjà admis à la pension à 37 ans, c'est-à-dire au moment où l'homme jouit de la plénitude de ses forces et de ses facultés.

M. le député Renevey, complétant la pensée de M. le Directeur Schaller, ajouta que cette Caisse de retraite n'est plus en rapport avec les circonstances actuelles, qu'elle devait être organisée à nouveau par l'Etat, celui-ci y étant le premier intéressé.

Bien des instituteurs s'imaginent qu'après des observations pareilles formulées par des membres aussi influents du Grand Conseil le renvoi de la pétition au conseil d'Etat équivalait à un enterrement en due forme de la demande des instituteurs, mais ils avaient compté sans le dévouement de l'honorable Directeur de l'instruction publique qui a déjà tant fait pour améliorer la position matérielle des instituteurs.

A. C.

(A suivre.)

membre de la Commission.



L'école du soir

I. PROGRAMME

Le Règlement fédéral sur les examens des recrues prescrit une épreuve sur les branches suivantes :

- a) Lecture.
- b) Composition.
- c) Calcul oral.
- d) Calcul écrit.
- e) Histoire, géographie, constitution politique.

Notre programme ne sera que le développement de ces prescriptions et comprendra l'enseignement de la lecture, avec compte-rendu, de l'écriture, de l'orthographe, de la composition, de l'histoire et de la géographie suisses, enseignées simultanément, du calcul oral et écrit, enfin de la constitution politique.

Aux termes des art. 257 et 258 de notre Règlement général, la durée des cours ne peut être inférieure à 4 mois, et le nombre

des leçons est déterminé par la Commission locale. Ainsi 4 mois d'école, et, je suppose, 3 leçons de deux heures par semaine, ce qui donne un total de 102 heures de leçon, à répartir entre les différentes branches dans la proportion suivante :

Lecture	20 heures
Composition	18 »
Écriture	4 »
Calcul oral	12 »
Calcul écrit	12 »
Histoire, géographie, constitution .	24 »
Dictées, exercices orthographiques	12 »

Je suppose un cours de 6 ou 8 élèves, de portée plus ou moins différente, mais tous sachant lire. Les illettrés doivent être pris à part, car il importe de n'avoir pas à s'occuper de 2 cours à la fois.

Nos élèves seront pourvus :

D'un livre de lecture ;

D'un assez grand cahier, sur lequel se feront tous les exercices écrits. — Pas d'ardoise.

D'un cahier brouillard, pour les opérations de calcul, pour le premier jet des compositions, etc.

De plumes, crayons, etc.

II. DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME

Le *Bulletin pédagogique* ne paraissant qu'une fois par mois, il n'est pas possible d'y insérer en temps utile le détail de toutes les leçons ; ce serait la matière d'un volume. Nous devons nous borner à présenter sur chaque branche les observations qu'elle comporte et à indiquer sommairement les matières à étudier.

a) *Lecture*. Le mouvement, le ton, la prononciation, tout fait défaut dans la lecture des $\frac{3}{4}$ de nos élèves. On lit d'une voix uniforme, traînante, étirée à la façon d'un râteau de fer glissant lentement sur des cailloux. Pas un mot accentué de manière à prouver que l'intelligence est pour quelque chose dans la lecture ; pas la moindre nuance destinée soit à suivre le mouvement de la pensée, soit même à marquer la valeur des différents signes de ponctuation. Et pourtant, je m'engage à en faire la preuve et à réussir 7 fois sur 10, il est possible d'obtenir la prononciation, le mouvement, les inflexions naturelles de la voix, à partir de la douzième année des enfants. Il faut pour cela lire soi-même, d'abord sur le ton de l'élève, puis, à plusieurs reprises, de la manière simple et naturelle qu'on veut obtenir ; enfin faire répéter deux, trois, dix, quinze fois le même passage, jusqu'à ce que le résultat cherché soit atteint. Quand l'élève verra son maître déterminé à n'en pas démordre, la chose marchera sans peine.

Vouloir, vouloir absolument, n'en pas démordre : entendez-vous bien ?

Le compte-rendu de la lecture exige plus de travail et présente plus de difficultés. Les directions pratiques données dans le *Bulletin pédagogique* sont excellentes en ce point et doivent être suivies. J'y ajouterai deux observations auxquelles j'attache une grande importance : à savoir, premièrement, que le compte-rendu doit être *exigé* sur un ton élevé, aussi haut que celui de la lecture elle-même ; en second lieu, qu'il faut prendre garde à ne pas décourager l'élève dans ses premiers efforts, en l'arrêtant à chaque faute de langue ou à chaque fausse liaison qu'il peut commettre : les idées d'abord ; la correction du langage viendra après et peu à peu.

En dehors du compte-rendu, la lecture se prête admirablement à une multitude d'exercices et de questions : sens des mots, synonymes, contraires, dérivés ; *conjugaison des verbes*, développements historiques et géographiques : il faut avoir suivi une leçon de lecture bien menée pour se faire une idée de tout l'intérêt qui s'attache à ces exercices.

Matières à étudier : les 30 ou 40 premières pages du livre de lecture, plus les passages historiques et bibliographiques se rattachant à la Suisse et au canton de Fribourg.

b) *Composition*. La lecture bien faite constitue une excellente préparation aux exercices de composition. Avant de livrer nos élèves à un travail sur un sujet quelconque, tâchons de leur bien faire comprendre qu'ils doivent s'exprimer par écrit comme ils s'exprimeraient de vive voix, s'ils étaient appelés à formuler oralement les idées du sujet proposé. « Vous voulez, Acis, me dire qu'il fait froid ; que ne dites-vous : *Il fait froid*. Vous voulez m'apprendre qu'il pleut ou qu'il neige, dites : *Il pleut, il neige*. » Ne perdons jamais de vue ce langage de La Bruyère : il est de bon sens, il est d'or.

Commençons donc par établir une conversation entre nous et les élèves sur le sujet donné. Après avoir obtenu l'expression orale simple, claire, nette d'une idée, montrons à l'élève qu'il n'a pas autre chose à faire qu'à reproduire par écrit cette expression. Nous lui donnerons ainsi confiance en lui-même, il s'enhardira et découvrira en lui une fécondité suffisante pour répondre à nos exigences. Les compositeurs ainsi mis à leur aise, initiions-les peu à peu aux procédés nécessaires pour la bonne disposition des idées et le plan de la composition.

Convaincre les jeunes gens qu'ils savent, qu'ils peuvent ; le leur prouver par des questions, des conversations : c'est la clef, c'est le grand secret !

Les 18 compositions que nous proposerons à nos élèves pourront comprendre 10 sujets de lettres et 8 petites narrations. Au lieu de lire la narration à reproduire, il me semble bien préférable d'en prendre le sujet dans les faits locaux dont les jeunes gens ont été témoins : un incendie, un vol qui a fait du bruit, la mort d'un voisin à la suite d'un accident, le passage d'un chien enragé, une avalanche dans la montagne, des floteurs entraînés par le

courant, des braconniers saisis par le garde-chasse, l'arrivée d'un curé, etc., etc. ; il n'y a que l'embarras du choix.



Deux circulaires

Deux circulaires ont été envoyées dernièrement, l'une à tous les instituteurs du canton, l'autre à ceux du Lac seulement. Nous n'avons pas à parler de la première : la plupart de nos lecteurs la connaissent et ont pris sans doute la résolution de mettre en pratique les excellents conseils qu'elle renferme. M. le Directeur appuie fortement et avec raison sur l'emploi des procédés intuitifs dans l'enseignement de chaque branche. Si ces procédés avaient pénétré plus tôt dans nos écoles, si les maîtres avaient su et voulu s'adresser à l'intelligence des écoliers par l'intermédiaire des sens et non à leur mémoire, l'instruction de nos jeunes gens serait certainement moins superficielle ; ils n'auraient pas tout oublié à vingt ans et nous n'aurions pas à subir la honte des échecs que chacun déplore. Veut-on savoir quelles écoles mettent en pratique la méthode intuitive ? Il ne suffit pas de s'assurer que le mot de *Leçons de choses* figure dans l'ordre du jour ; mais il faut voir si le maître tient à sa disposition quelque petit musée scolaire, s'il a des tableaux avec un guide et un plan bien arrêté. En dehors de ces conditions il n'y a pas d'exercices intuitifs possibles.

La seconde circulaire a pour auteur M. le préfet Bourqui dont tous les instituteurs connaissent le dévouement et le savoir en matière scolaire. Comme bien peu de nos lecteurs ont pu lire cette circulaire nous voulons en donner des extraits :

« Le sentiment de l'ordre à l'école ne doit pas seulement se rapporter à l'arrangement matériel de l'ameublement scolaire. Il doit régner, avant tout, dans la marche de l'enseignement : *Chaque chose en son temps et un temps suffisant pour chaque chose*, et que cette distribution du temps et des matières du programme ressorte clairement, pour le visiteur, des tableaux de contrôle, placés bien en évidence dans la salle. Il faut d'abord consacrer à l'école tout le temps qui lui appartient, selon les art. 27 et 29 de la loi, 70 et suivants du règlement scolaire, reléguer à l'arrière-plan tout ce qui peut empiéter sur les heures de la classe (visites, occupations accessoires, etc.), sinon l'on arrive au terme de l'année scolaire longtemps avant d'avoir réalisé le programme. Le nombre légal des heures d'école est un nombre réduit au minimum. Celui qui accepte ou sollicite la direction d'une école, l'accepte avec toutes ses charges et il ne doit pas diminuer ou abréger le nombre des heures de travail ; il ne doit pas non plus perdre du temps dans le passage d'un exercice à un autre, ni dans l'intervalle entre les leçons du matin et celles de l'après-midi au profit de ses affaires privées. *L'école d'abord et avant tout.*

« Il ne suffit pas de consacrer à l'école tout le temps qui lui appartient ; il faut encore lui vouer ses meilleures forces. La carrière de l'enseignement réclame un tempéramment robuste ; l'école demande l'instituteur tout entier : le premier debout, le dernier en classe, sans cesse en haleine, comment pourra-t-il suffire à la correction des devoirs